



COLLÈGE & LYCÉE PROFESSIONNEL
SAINT-STANISLAS

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Vous avez choisi de soutenir l'établissement Saint-Stanislas et nous vous en remercions vivement.

- Merci de nous retourner ce formulaire complété par courrier ou par mail à :
lenadebourmont.ststan@gmail.com
- En retour vous recevrez le reçu libératoire complété par Saint-Stanislas qui vous permettra de justifier votre versement. Ce bordereau est également accessible sur notre site internet :
<https://www.institutionsaintstanislas.fr>

VOTRE ENTREPRISE :

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Contact :
Mail :
Numéro de SIRET :

Cachet de l'entreprise :

Entité gestionnaire ou cabinet comptable mandaté par l'entreprise (le cas échéant) :

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Contact :
Mail :

Cachet de l'entité gestionnaire :

VOTRE VERSEMENT :

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur : €

VOTRE MODE DE PAIEMENT :

- Déclaration faite par : L'entreprise Le cabinet comptable
- Chèque à libeller à l'ordre de « OGEC Saint-Stanislas » à l'adresse suivante : Lycée Professionnel Saint-Stanislas
2, rue des Pâtis 95520 OSNY
- Virement en date du + Mentionner « Taxe d'apprentissage 2022 » dans le libellé de votre virement.
IBAN : FR37 3000 2004 5300 0000 8409 X39
BIC : CRLYFRPPXXX
Domiciliation : LCL

Votre contact :

Responsable Taxe d'Apprentissage
Madame Léna Moal De Bourmont
06 25 01 49 21
lenadebourmont.ststan@gmail.com

A le :

Signature :

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Chaque année, la contribution des entreprises nous permet d'acquérir des outils pédagogiques performants, fidèles à la réalité des entreprises.

En 2022, la taxe d'apprentissage est toujours égale à 0.68 % de la masse salariale.
Le mode de versement de la taxe a changé et est organisé ainsi :

- 13 % destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, ce qui s'apparente à l'ancien hors-quota ou barème. Cette part peut faire l'objet de versements libératoires effectués par l'entreprise en direction d'établissements scolaires éligibles et identifiés sur la liste préfectorale.

Le lycée Saint-Stanislas est éligible et habilité à recevoir votre versement des 13 % du solde de la taxe d'apprentissage avec le code UAI 0950804H

- 87 % destinés uniquement au financement de l'apprentissage, qui s'apparente à l'ancien quota d'apprentissage (la fraction régionale est supprimée). Cette somme est à verser à votre OPCO de branche.

MODE D'EMPLOI :

Quand verser votre solde de la taxe d'apprentissage ou « barème » ?

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2022

Comment calculer votre solde de la taxe d'apprentissage ou « barème » ?

Votre Masse salariale Brute 2021 = (X)

Votre Taxe d'apprentissage à verser : 0.68 % de (X) = (Y)

A verser au titre du barème : 13 % de (Y) = (Z)

Vous pouvez verser le montant (Z) au lycée Saint-Stanislas